

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 16 JUILLET 2026

N° 2026-05-11

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 20

Nombre de voix

En exercice : 37
Présentes : 25
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 4 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER, Francis BOMPARD,
Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy
FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Kevin
QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Agnès ROSSI, Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Patricia PICARD à Nicole
PELOUX, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX,

Déléguée excusée : Béatrice BOSSENEC

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens
Alpins – Massif des Baronnies provençales – Année 3**

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	17 128 €
Investissement	--

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	17 128 €	13 702 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la politique de massif des Alpes, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à l'automne 2023 autour de multiples sujets en lien avec l'agriculture de montagne. Plusieurs territoires du massif des Alpes ont répondu conjointement avec les services pastoraux sur le sujet de la cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins.

Le projet a été initié sur 2024 et réunit aujourd'hui cinq partenaires : le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Mont Ventoux, le CERPAM et l'ADEM.

Ce projet vise en 2026, pour sa dernière année, à déployer une gouvernance commune aux partenaires, des temps de formations permettant d'améliorer la cohabitation entre éleveurs pastoraux et pratiquants de ces espaces (trailers, randonneurs, VTTistes, promeneurs...) et des temps de création d'interconnaissance à l'échelle locale : c'est un dossier de fonctionnement permettant d'orienter du temps de travail sur cette thématique importante sur notre territoire.

Il représente pour l'année 2026 pour le territoire du Parc l'engagement de 50 jours de travail, selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Gouvernance du projet « Pôle sud Baronnies-Ventoux-Buech-Dévoluy - 5 jours de travail : - CdM tourisme durable (2jrs) - CdM développement territorial (3jrs)	1 322 €	FNADT – 80%	13 702 €
Déployer des outils de sensibilisation et explorer des modes d'appropriation des enjeux des espaces pastoraux – cartographie interactive, livret de sensibilisation... 45 jours : - CdM tourisme durable (8jrs) - CdM développement territorial (14jrs) - CDP médiation territoriale (23 jrs)	9 810€		
Prestation externe pour intervention sur des journées de formation / acteurs tourisme et élus locaux	596€	Autofinancement – 20% (valorisation ingénierie interne)	3 426 €
Prestation externe pour la réalisation d'un livret jeu complémentaire à l'exposition pastoralisme créée pour les Offices de tourisme	5 400€		
Total	17 128€	Total	17 128 €



Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2025-07-10 du bureau syndical du 20 mai 2025 concernant la deuxième année du projet ;
- ◆ Considérant le dispositif de soutien engagé par les partenaires dans le cadre du volet agricole de la convention interrégionale du massif des Alpes ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus spécifiquement son orientation II.2.2 visant à « faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;
- ◆ Considérant les feuilles de route 2022-2024 et 2025-2027 du Syndicat mixte du Parc consolidant la stratégie touristique déployée autour de deux axes : la gestion de la fréquentation en milieux naturels d'une part et la qualification du tourisme durable par des projets concrets d'autre part ;
- ◆ Considérant que la cohabitation sur les espaces pastoraux est un enjeu partagé sur le territoire qui a déjà fait l'objet de premières actions portées par le Syndicat mixte du Parc ;
- ◆ Considérant la stratégie intégrée de l'espace valléen du massif des Baronnies provençales pour la période 2021-2027 intitulée « Re-prendre l'air dans les Baronnies provençales », et plus spécifiquement sa fiche action n°4 intitulée « *Participer à la gestion de la fréquentation touristique et de son impact environnemental* », contribuant à son axe stratégique n°1 « Les Baronnies provençales entre émerveillement et apaisement » visant à « garantir l'équilibre entre tourisme et qualité environnementale : s'apaiser dans les Baronnies provençales » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de s'engager sur le projet « cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens Alpins » pour l'année 2026 au travers du temps de travail des agents du Parc en partenariat avec les autres territoires et de prestations définies dans le projet ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés ;
- **Décide** que la réalisation du projet « cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens Alpins » sera engagée lorsque l'ensemble des recettes sera sécurisé ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

